



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des  
Marchés Publics

*La Présidente*

Nouakchott, le: 20 FEB 2024 في انواكشوط.

Numéro 025/24 مرقم  
A.R.M.P/Pr س.ت.ص.ع

الرئيسة

### AVIS DE LEVEE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP statuant au fond, en date du 20 février 2024, sur le recours introduit par le groupement CV Equipement/EGSTD contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Equipement et des Transports, du marché relatif à « l'acquisition des équipements pour les mélanges bitumineux (niveau 2) au profit du LNTP », objet du DAOI N°1/CPMP/MET/LNTP/2023 :

- dit non fondé le recours ;
- ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché en question, conformément aux éléments des textes des marchés publics, aux stipulations du DAOI et aux conclusions et analyses qui seront développés dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site [www.armp.mr](http://www.armp.mr) .

**Khadija BOUKA**

